

JOURNÉE TECHNIQUE
**Une nouvelle gestion
des rivières arrive :**
les actions à l'heure de GEMAPI

Bastia, 23 mai 2016



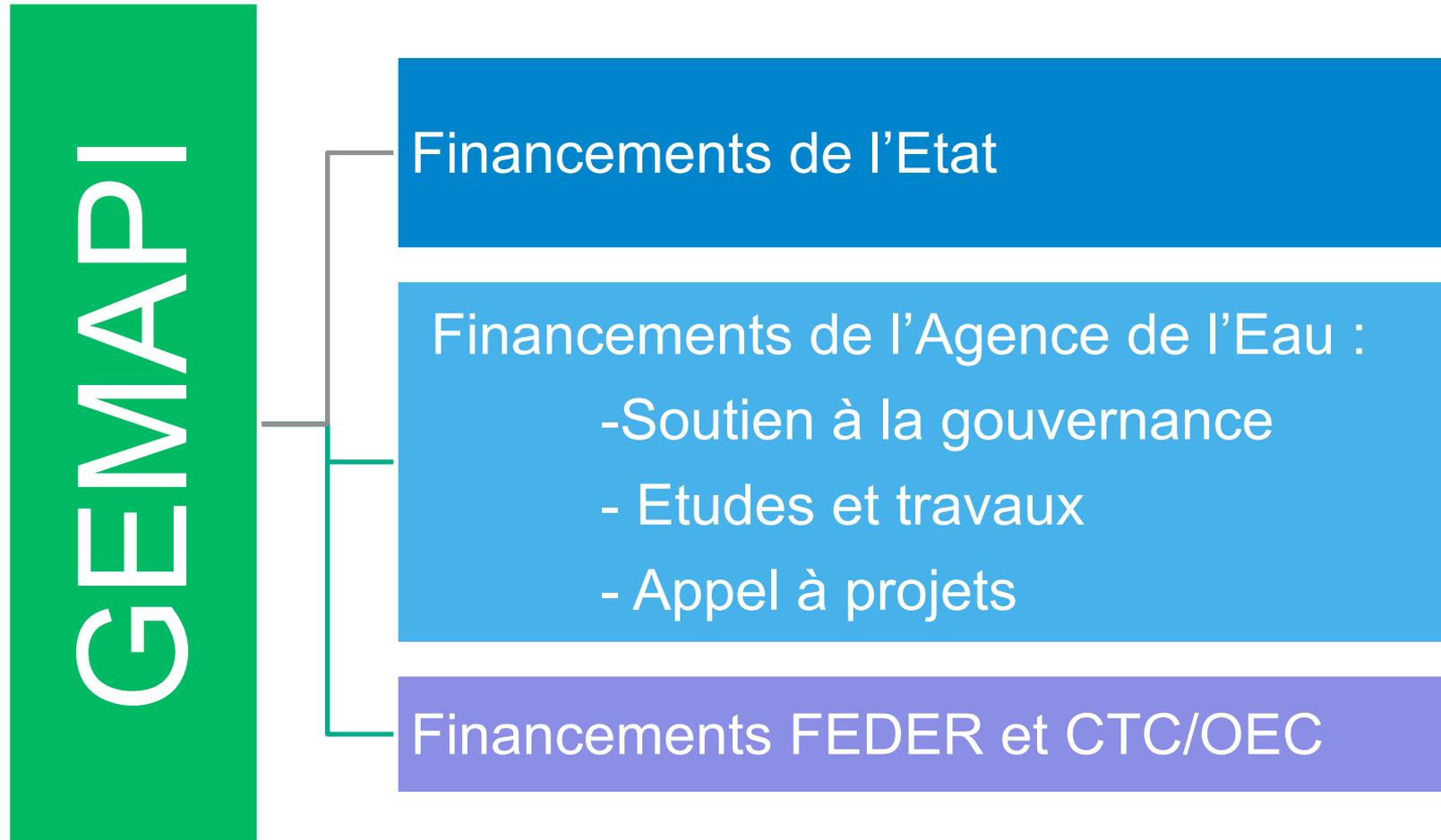
Les outils d'accompagnement financier pour mettre en œuvre la GEMAPI

Sylvie ORSONNEAU, Agence de l'eau RMC

Olivier COURTY, Etat

Gregory BELLINI, OEC

L'accompagnement de la GEMAPI : des outils de financement public disponibles



Les financements de l'Etat

Principale source :

Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier

Au titre des « Études et travaux des collectivités territoriales » : → aider les collectivités à assumer leurs programmes d'investissements pour prévenir les risques naturels et protéger les biens exposés

Taux de financements maximum

50 % pour les études (→ ex : définition de travaux d'investissement sur ouvrages)

50 % pour travaux de prévention (réduction de l'aléa ou de la vulnérabilité des enjeux, ex : zones d'expansion de crues)

40 % pour travaux de protection (ex : digues)

Critères d'éligibilité

Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé

Priorité donnée aux opérations réalisées dans le cadre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Pertinence économique démontrée par une analyse coût-avantages



Exclusion des travaux de réparation et d'entretien courant



L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence

Gouvernance

- **L'appui à la gouvernance, sur les territoires à enjeux, pour l'étude de schémas organisationnels adaptés (conventionnement, SM,..) + évolution de la compétence des structures existantes.**
- **Un taux d'aides de 50 à 80 % aux études préfiguratrices de la compétence GEMAPI, sur territoires à enjeux et sous certaines conditions**



L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence

Etudes et travaux

- **Etudes de connaissance** : élaboration de plans de gestion sédimentaire, définition de programmes de restauration des milieux aquatiques participant à la lutte contre les inondations.
- **Travaux avec synergie inondations et milieux aquatiques** : restauration des champs naturels d'expansion de crue, traitement des atterrissements pour une remobilisation des matériaux,....
- **Taux d'aides jusqu' à 50 % et 80 % dans le cadre de l'appel à projets (1 dossier déposé en Corse)**



Les financements FEDER et CTC/OEC

PO FEDER 2014-2020 - Axe 5 / Priorité d'investissement 5b :

Favoriser des investissements destinés à prendre en compte les risques spécifiques (inondation, érosion/submersion, amiante environnementale).

Objectif spécifique :

Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation).

Types d'actions:

- Actions de prévention et d'analyse des risques naturels : Etudes d'avant-projets
- Actions de résilience des territoires : Etudes, Travaux d'aménagement spécifiques



Réduire l'exposition des populations aux risques identifiés en améliorant la prise en compte des risques identifiés dans les différentes étapes de gestion

Taux max aide publique 80% avec 60% max FEDER



Divers critères d'éligibilité:

Cohérence avec les orientations des documents cadre régionaux :

PAPI, PPRI...

Les financements CTC/OEC

Programme de préservation et/ou de restauration de la qualité des milieux aquatiques (OEC)

Etudes et travaux

- **Etudes pré-opérationnelles** : état des lieux/diagnostic des cours d'eau, définition de programmes de restauration, de valorisation des milieux aquatiques...
- **Travaux** : restauration de la continuité écologique, des champs naturels d'expansion de crue, des berges et ripisylves...



Financement dans le cadre du CPER 2014-2020
Fonds propres OEC

Une cohérence des financements publics pour soutenir cette nouvelle gestion des rivières

3 situations :



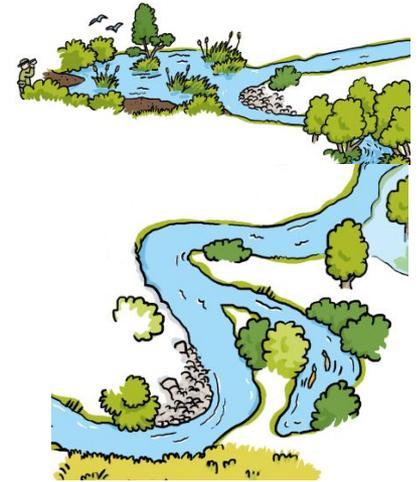
Un projet « inondations » :

**Aides
Etat, FEDER et CTC via
OEC**



**Un projet mixte (inondation
& milieux aquatiques) :**

**Aides Etat-FEDER, Agence -
CTC/OEC à croiser entre
PAPI et programme
d'actions milieu pour
optimiser les financements**



**Un projet de
restauration des
milieux aquatiques :**

**Aides de l'Agence et
de la CTC/OEC**